



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL 04 juillet 2014 à 20 H 30

Président de séance : Bernard VOUGNON

**Présents** : Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Céline Gayet, Mohammed Oubenaïssa, Marie-Jo Vergon-Trivaudey, Daniel Moine, Léonel Mounoussamy, Philippe Morel, Audrey Villemain.

**Absents excusés** : Bernard Merger (procuration à Alain Roset), Marine Martin-Jary (procuration à Daniel Moine), Christian Dyssli, Jean-François Bertin.

**Secrétaire de séance** : Jean-Luc Guillaume

Date de la convocation : 27 mai 2014  
Date d'affichage : 10 Juin 2014  
Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de présents : 11  
Suffrages exprimés : 14

## 1/ INFORMATIONS :

### ❖ Permanences mairie de la période d'été

Un tableau est rempli par les élus afin de connaître les dates de présence de chacun.

La permanence des élus du samedi matin est suspendue pour juillet et août, vacances du secrétariat de mairie semaines 32, 33, 34, permanences des élus les mardis et vendredis de 17 h 00 à 18 h 30.

### ❖ Chantier mairie

Le 20 juin 2014 a eu lieu un repas de milieu de chantier avec le cabinet Quirot, les entreprises et les élus, le 21 juin une visite des locaux a eu lieu avec le cabinet d'architecte et les élus.

Le budget réhabilitation de la mairie et de son site reste contenu, seule la partie enfouissement des réseaux électriques et téléphonie génère quelques difficultés. Les subventions prévues par l'Etat, au titre de l'accessibilité, et, le Syded, pour la partie éclairage public, n'étant pas encore signifiées le Conseil Municipal doit rester prudent pour financer les besoins en équipements intérieurs. 450 000 € ont été réglés à ce jour et les emprunts non mobilisés.

Source d'économies pour le chantier en cours de réflexion avec l'architecte et les élus :

- Réduction du dallage et de l'équipement de la cour intérieure permettant un espace moins minéral,

- Signalétique de façade,
- Recherche d'économies sur les équipements intérieurs,
- Certains équipements pourraient être différés dans le temps.

Prévu la semaine prochaine :

- Pose du dallage de sol
- Début des peintures plafonds et murs.

Le bail de la location maison Carrière est prolongé jusqu'à fin septembre.

#### ❖ **Archivage mairie :**

Le travail d'archivage est terminé et un plan de recollement à été établi. L'étiquetage des boîtes archives est en cours, ce travail permettra le déménagement et le rangement des archives, en priorité, dans les nouveaux locaux.

#### ❖ **Travaux d'élagage :**

L'entrepris Seguin de Vregille a réalisé l'élagage des bordures de bois rue des Perrières, à la Franois, Grande Rue ainsi que le traitement de certains accotement et le terrain sous les chênes par gyrobroyage.

#### ❖ **Halte-garderie :**

Les 20 ans de la halte-garderie ont été fêtés le 20 juin 2014, malgré de nombreuses invitations la mobilisation a été minime.

La fréquentation depuis le début de l'année est de 2200 heures (2600 heures l'an dernier).

3800 heures annuelles sont nécessaires pour la viabilité de ce service, une meilleure fréquentation pourrait venir avec l'occupation récente des logements libres depuis le début d'année par des jeunes couples.

#### ❖ **Equipement du terrain situé après le pont des Barrots**

La commune souhaite une réflexion sur son équipement futur. Le groupe de travail environnement est chargé de cette réflexion sachant que des éléments en pierre du bâtiment mairie pourraient être intégrés comme aménagement rustique. Des moyens de mise en place sont actuellement disponibles.

#### ❖ **SIVOM :**

Une réunion s'est tenue à Chaucenne le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Point sur les inscriptions prévisionnelles à l'activité péri-éducative dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires : 135 inscriptions à ce jour

- Pour Chaucenne : 42 enfants
- Pour Audeux : 43 enfants
- Pour Noironte : 50 enfants.

Il est constaté que quasi tous les élèves inscrits à la rentrée 2014 ont répondu favorablement.

Le besoin en personnel devrait être de 4 adultes ( 1 Directeur, 1 Animateur de l'Emica, 2 animateurs Francas)

La part de budget consacrés aux activités non obligatoires du Sivom et conduite par les Francas est en constante augmentation depuis quelques années (2011 : 20 890 €, 2012 : 26 000 €, 2013 : 28 000 €, 2014 : ?). Cette évolution financière constante, avant la réforme et hors évènement exceptionnel, inquiète les élus en cette période de réduction des dotations

Les nouveaux membres du Sivom, à la demande des communes, souhaitent obtenir des éclaircissements sur le budget des Francas. Les réponses aux interrogations n'ayant pas été satisfaisantes une nouvelle réunion se tiendra avec Mme Dias le 8 juillet 2014.

Chaque commune mettra à disposition des locaux pour accueillir les enfants durant les 1 h 20 des NAP.

Un point a été fait sur l'accueil des enfants lors du périscolaire (matin/soir, cantine et vacances)

- Audeux continuera à accueillir la restauration scolaire, la salle reste adaptée malgré l'unique toilette,
- Chaucenne continuera à accueillir les enfants durant les vacances scolaires,
- Noironte continuera à accueillir le périscolaire dans la salle Motte.

Besoin en aménagement : les salles des fêtes de Chaucenne et Audeux n'ont pas besoin d'aménagement spécifiques, la salle de Noironte aurait besoin d'une réfection pour mise aux normes.

La suggestion d'un éventuel changement de lieu de restauration d'Audeux à Chaucenne est refusée par le Maire de Chaucenne, compte tenu, d'une part, de l'usage partagé des locaux du Centre de Vie de Chaucenne et d'autre part de la volonté des communes de répartir les activités du Sivom sur les trois sites.

Une réunion pour faire le point sur la fréquentation des NAP, cantine et horaires des classes se fera en fin d'année 2014.

#### ❖ **Rue de Besançon, maison Plagué :**

Suite au transfert du droit de préemption à l'EPF, une réflexion sur le coût réel de l'opération s'est engagée :

- Le chiffrage par appartement est basé sur des éventuelles subventions et non sur un coût réel
- Un appartement avait déjà fait l'objet d'aide et ne pourra plus être subventionné.
- De gros travaux non estimés sont à prévoir sur la charpente et le gros œuvre.
- L'acheteur ayant signé un compromis de vente peut présenter aussi un projet de logement social.
- La commune n'est pas prête dans l'immédiat à démarrer ce projet.

Pour ces raisons la commune ne donne pas suite à ce projet.

#### ❖ **Courrier de M Millet concernant son mur :**

Bien que cette affaire Millet soit classée, M. Millet revient sur certains détails. La lettre ouverte est à disposition en mairie.

❖ **Nomination des délégués à la commission communale des impôts directs**

Commissaires titulaires : Mmes VARIN Monique, VIEILLE Philomène, MM TROUILLOT André, FRACHEBOIS Guy, HENRIET Bruno, BAILLY Florent.

Commissaires suppléants : MM ZORN Rémy, ROBERT Dominique, GUDOT Philippe, CHERVET Daniel, VILLEMAIN Thierry, Mme GROSJEAN Laurence.

**2/ DELIBERATIONS :**

**a) Renouvellement du droit de chasse N°2014/07/04/01**

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement du droit de chasse. Le document présenté a fait l'objet d'une communication à Monsieur le Président de l'ACCA.

<b>CESSION DU DROIT CHASSE DES BOIS ET TERRAINS COMMUNAUX</b>
---

Entre les soussignés :

1. Monsieur Bernard VOUGNON, Maire de la commune de Chauenne, agissant au nom et pour le compte de la dite commune, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 4 Juillet 2014.

2. Monsieur Bruno ALIN, agissant en qualité de Président de l'Association Communale de Chasse agréée de Chauenne, dont le siège social est établi à la mairie de Chauenne.

Il a été convenu ce qui suit :

La commune de Chauenne cède par la présente, au prix annuel de trois cent cinquante euros, à l'Association Communale de Chasse Agréée, et à compter du premier juillet deux mil trois, le droit de chasse sur le territoire communal dans les sections ZA, ZB et ZC et dans les bois des Fougères section B.

Dans cet ensemble d'une contenance approximative de 200 ha sont exclues les zones de protection et de réserve figurant au plan joint en annexe ainsi que les portions de terrain sur lesquelles les propriétaires ont fait opposition.

Les zones de protection établies selon la réglementation en vigueur dans un rayon de 150 mètres autour des habitations concernent Jéricho, propriété Decourciere, le quartier des Barrots, l'exploitation Thierry Villemain et le centre aggloméré du village.

L'emplacement de la réserve, dont la superficie est supérieure à 10 % du territoire loué à l'ACCA de Chauenne a été modifié. La réserve forme un cordon autour des anciennes lagunes et de la rhysoosphère :

- fossé d'assainissement du Pré Sec

- fossé des Grands Prés et fossé des Barrots à l'ouest

- limite communale et jonction au carrefour VC 3 par la limite de la parcelle ZD 33 au Nord

- VC 3 limite parcelle ZE 24 fossé d'assainissement de la Vaivre et à l'est.
- limite communale pente boisée de l'Aya angle du bois des Fougères à l'est.
- ligne de jonction 1<sup>ère</sup> sommière : nouveau château d'eau, ancien château d'eau au sud.

Cette convention a été établie et acceptée pour une durée de six années à compter du premier juillet deux mille quatorze et se terminera le trente juin deux mille vingt.

Monsieur Bruno ALIN, Président de l'Association Communale de Chasse Agréée, soussigné, s'oblige à payer la redevance à son échéance à Monsieur le Percepteur de Pouilley-les-Vignes, soit le premier octobre de chaque année, le premier paiement devant avoir lieu le quinze octobre deux mille quatorze.

En cas d'incident de chasse, le Maire, en vertu de ses pouvoirs de police, prendra les dispositions qui s'imposent afin que soient définies précisément les causes d'une telle situation et qu'il y soit remédié, en accord avec le Président de l'ACCA. Monsieur le Président de l'ACCA est chargé de veiller au respect des panneaux de signalisation sur le territoire de la commune. En cas de détérioration des panneaux, leur remplacement sera facturé à l'ACCA de Chauenne.

Les membres de l'ACCA partagent la fréquentation de la forêt communale avec la population et à ce titre acceptent, volontairement, de ne pas exercer leur droit de chasse dans la forêt communale le mercredi.

Chaque membre de l'ACCA de Chauenne, sera destinataire d'une copie du bail de chasse transmis par Monsieur le Président de l'ACCA.

Toutes mesures pourront être prises en accord avec le Président de l'ACCA de Chauenne, pour que l'exercice de la chasse puisse se pratiquer dans les meilleures conditions et que soit respecté et amélioré le patrimoine naturel (boisement en plein, haies, zones humides, cours d'eau, ruisseaux, mares et points d'eau) du territoire communal.

**b) Mise aux normes des armoires électriques N°2014/07/04/02**

Dans le cadre de la mission du conseiller en énergie partagée de l'agglomération du Grand Besançon, un diagnostic de notre éclairage public a été réalisé par le Cabinet Noctabene. Ce diagnostic a permis, en outre, de constater le besoin de rénovation des armoires de commandes électriques. Le cabinet a élaboré un descriptif des travaux à réaliser pour remettre aux normes ces équipements et consulter les entreprises susceptibles de répondre à ces travaux. La consultation a porté également sur la mise en place d'horloges astronomiques pour un démarrage simultané de l'ensemble des points lumineux. Après consultation des entreprises, la société CEGELEC a proposé une offre répondant aux critères demandés, tout en étant la moins disante économiquement. Elle se propose de réaliser les travaux pour un montant de 3 335 € h.t..

L'exposé entendu, le Conseil municipal retient l'offre de Cegelec.  
Vote pour à l'unanimité.

**c) Indemnités de gardiennage de l'église N°2014/07/04/03**

L'indemnité maximale de gardiennage des églises communales est fixée par circulaire ministérielle au tarif de 119.55 € pour 2014.

Le Maire propose d'appliquer le tarif plafond pour un montant de 119.55 €

Vote pour à l'unanimité.

**d) Logement communal restitution de la caution N°2014/07/04/04**

Monsieur le Maire indique que le locataire de l'appartement communal du 33 grande rue a quitté l'appartement. Un état des lieux a été effectué par l'AIVS et permettra de juger de se prononcer sur le remboursement total ou partiel de la caution. Le bailleur dispose d'un délai de 2 mois pour liquider la caution.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à restituer la caution en fonction du rapport d'état fournis par le prestataire AIVS.

Vote pour à l'unanimité.

**e) Renouvellement du contrat de la directrice de la halte garderie N°2014/07/04/05**

Monsieur le Maire présente le dossier de renouvellement du contrat de la directrice de la halte garderie. En application des nouvelles dispositions statutaires au cadre d'emploi des éducateurs territoriaux de jeunes enfants, le conseil municipal autorise le Maire à renouveler le contrat pour la période du 30 août 2014 au 29 août 2015 aux mêmes conditions que le contrat précédent.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal autorise le maire à renouveler le contrat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.

Le Maire  
Bernard Vougnon